



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité

# FÉDÉRATION GUINÉENNE DE FOOTBALL

Constituée en 1960 – Membre de la CAF en 1961 et de la FIFA en 1962

24 AOÛT 2026

N°/Réf. ....../FGF

Conakry, le.....20.....

## COMMUNIQUE

### CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ELECTIVE

La Fédération Guinéenne de Football informe l'ensemble de ses Membres statutaires, ainsi que l'ensemble des acteurs et partenaires du football guinéen, de la convocation de son Assemblée Générale Extraordinaire et Élective, conformément aux dispositions de l'article 29.8 des Statuts de la Fédération.

Cette Assemblée Générale se tiendra aux date, heure et lieu ci-après :

Date : **Mardi 27 octobre 2026**

Heure : **10h00 GMT**

Lieu : **Conakry**

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire et Élective porte sur :

**L'élection du Président, des Vice-Présidents et des Membres du Comité Exécutif de la Fédération Guinéenne de Football pour un mandat de quatre (4) ans.**

Cette session électorale est convoquée en application des dispositions de l'article 36.9 des Statuts, à la suite de la vacance de plus de cinquante pour cent (50 %) des postes au sein du Comité Exécutif.

Le processus électoral sera conduit dans le strict respect des Statuts de la Fédération Guinéenne de Football, du Code électoral et des autres textes réglementaires applicables.

Conformément à l'article 60.1 des Statuts, les opérations électorales seront placées sous la supervision de la Commission Électorale de la Fédération Guinéenne de Football, dans le cadre de ses compétences statutaires.

Les candidatures devront être déposées dans les formes, conditions et délais prévus par les textes applicables. Elles seront examinées et validées par les organes électoraux compétents conformément à la réglementation en vigueur.

La Fédération Guinéenne de Football invite, en conséquence, l'ensemble des Membres de l'Assemblée Générale à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer leur participation effective à cette importante session.

Cette Assemblée Générale constitue une étape majeure dans le processus de renouvellement des instances dirigeantes et dans la consolidation de la gouvernance, de la stabilité institutionnelle et du développement du football guinéen.

La Fédération Guinéenne de Football réaffirme son engagement à garantir un processus électoral régulier, transparent, inclusif et conforme à ses textes statutaires et réglementaires.

LE SECRÉTAIRE GENERAL



orange™